

ORDRE DES AVOCATS
A LA
COUR D'APPEL DE PARIS

Le Bâtonnier

Monsieur le Ministre des finances
Mohamed Rachid Kechiche
Place du Gouvernement
1008 Tunis
La Kasbah
Tunisie

Paris, le 28 janvier 2009,

CCB/MG/ ET

Monsieur le Ministre

Le barreau de Paris, qui compte plus de 21 000 avocats, est extrêmement préoccupé par le harcèlement permanent dont fait l'objet notre confrère Abdelwaheb Maatar, professeur à l'Université de Sfax et défenseur des droits de l'Homme.

Selon les informations reçues, Me Maatar est aujourd'hui victime d'une répression exercée sous la forme de contrôles fiscaux successifs. Lors du second contrôle, l'administration fiscale a sommé Me Maatar, par décision notifiée du 18 juin 2008, de payer la somme de 232 530, 855 dinars.

Pour aboutir à cette décision, l'administration fiscale a considéré que le revenu annuel de Me Maatar était de 1 500 000 dinars. Or, il semblerait que cette somme prenne en compte à la fois les revenus personnels de Me Maatar ainsi que les sommes détenues sur son compte professionnel, à savoir les avoirs de ses clients.

A plusieurs reprises, Me Maatar a pourtant communiqué aux agents chargés du contrôle fiscal la preuve de l'origine des montants figurant sur son compte. Or, à la lecture de la décision notifiée le 18 juin 2008, il apparaît que

ces pièces n'ont jamais fait l'objet d'un examen de la part de votre administration.

Deux mois plus tard, la procédure de saisie était enclenchée. Le 24 janvier 2009, l'administration fiscale notifiait à Me Maatar une saisie exécutoire visant cette fois-ci son domicile privé.

Ces saisies sont intervenues alors que Monsieur le bâtonnier Bechir Essid avait obtenu la garantie par vos services d'un sursis à exécution de l'arrêté de taxation d'office et ce jusqu'à épuisement des voies de recours.

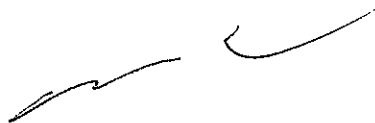
Me Maatar a formé une opposition devant le tribunal de première instance de Sfax. L'affaire, enrôlée sous le numéro 825, est aujourd'hui en attente d'un jugement.

Au nom du barreau de Paris, je tiens à vous faire part de ma plus grande inquiétude quant à la répression dont fait l'objet Me Maatar et qui semble sanctionner ses activités en faveur des droits de l'Homme en violation de la déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme, dont nous venons de célébrer le 10^{ème} anniversaire.

Le barreau de Paris est particulièrement préoccupé par la situation de grande précarité dans laquelle se trouve son confrère Me Maatar et vous prie instamment de prendre toutes les mesures nécessaires afin qu'un sursis à exécution de l'arrêté de taxation d'office soit délivré jusqu'au prononcé d'un jugement définitif.

Je vous prie également de veiller à ce que les moyens de défense soulevés par Me Maatar fassent l'objet d'un examen impartial et équitable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma plus haute considération.



Christian Charrière-Bournazel
Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris